DATE: 25 AVRIL 2025

APPEL AUX CANDIDAT(E)S A UNE FONCTION DE CHEF / CHEFFE D'ATELIER DANS UNE ECOLE SECONDAIRE ORDINAIRE

Coordonnées du P.O.

Nom: « Institut Ilon Saint-Jacques » a.s.b.l. (B.C.E. 0843.984.231)

Adresse: Rue des Carmes 12 - 5000 NAMUR

Coordonnées de l'école

Nom: Institut Ilon Saint-Jacques (Matr.: 251.9.236.027 / FASE: 3002)

Adresse: Rue des Carmes 12 - 5000 NAMUR

Site web: www.ilonsaintjacques.be

Date présumée d'entrée en fonction : 25.08.2025

Temps plein

<u>Caractéristiques de l'école</u>: L'Institut Ilon Saint-Jacques, situé au centre de la ville de Namur, est un établissement d'enseignement secondaire catholique libre subventionné organisant de l'enseignement qualifiant (technique et professionnel). Il compte actuellement 505 élèves répartis entre le 1^{er} degré (59), le secteur IV « Hôtellerie-Alimentation » (179), le secteur VII « Economie » (245) et le secteur VI « Arts appliqués » (22), ou encore 165 au 2ème degré et 209 au 3ème degré, soit 154 dans la filière qualifiante et 292 dans la filière professionnelle dont 72 dans les 7èmes années. Avec 241 élèves, son orientation « Ecole d'hôtellerie et de tourisme » est identifiable. L'exercice de la fonction doit toutefois être envisagé pour l'établissement dans sa globalité.

Nature de l'emploi :

X emploi définitivement vacant ;

O emploi temporairement vacant, durée présumée du remplacement : (à compléter) et motif du remplacement ;

O emploi temporairement vacant pouvant se prolonger ou devenir définitivement vacant.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **au plus tard le jeudi 22 mai 2025** par pli simple à :

Monsieur Charles MALISOUX, Président du Pouvoir organisateur de l'Institut Ilon Saint-Jacques, Fond de Malonne 12 à 5020 MALONNE.

Ils doivent être adressés **simultanément** par envoi électronique avec accusé de réception à l'attention de :

charles.malisoux@skynet.be et de marieange.beaufays@codiecnalux.be .

- Le dossier de candidature comportera une lettre de motivation, un curriculum vitae le plus complet possible, la description du parcours professionnel accompli et une note précisant le projet et/ou les intentions spécifiques par rapport aux caractéristiques de l'établissement et au profil de fonction attendu.
- Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.
- La mise en évidence d'une expertise acquise dans le milieu professionnel de la restauration et de l'hôtellerie constitue un atout pour le poste à pourvoir.

Coordonnées des personnes auprès de qui des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Pierre BIHAIN, Charles MALISOUX,

Directeur Président du Pouvoir organisateur 081/25.37.86 0495/86.31.42 – 081/44.57.76

Destinataires de l'appel:

O les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du Pouvoir organisateur ;

x toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes:

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire sont :

- 1° Avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel directeur et enseignant ;
- 2° Être titulaire, avant cet engagement d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, conformément au tableau qui suit, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
 - 3° Être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;
 - 4° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction exercée Titres 1) Une des fonctions suivantes dans Soit un des titres suivants : l'enseignement secondaire du degré **AESI - AESS** Titre du niveau secondaire inférieur, du degré supérieur ou de l'un et l'autre degré respectivement supérieur au moins, complété par dans l'enseignement de plein exercice un titre pédagogique ou en alternance ou de promotion sociale ou dans l'enseignement pour autant qu'il s'agisse d'un titre supérieur de Promotion sociale pour requis ou d'un titre suffisant complété ce qui concerne l'enseignement de par un titre pédagogique pour une des promotion sociale: fonctions visées au point 1 de la - Professeur de cours techniques colonne de gauche. - Professeur de pratique professionnelle 2) Accompagnateur dans un centre d'éducation et de formation en alternance.

Annexe 2: Profil de fonction

Le référentiel des missions

1° La production de sens

- 1. Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée, au service des élèves, dans le cadre du projet du P.O. et donner ainsi du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 2. Promouvoir les projets pédagogique, éducatif et d'établissement inscrit dans le projet propre au réseau (Mission de l'école chrétienne).

2° La gestion pédagogique et éducative

- 1. Favoriser un leadership pédagogique partagé avec la direction et son équipe.
- Viser à l'intégration de tous les élèves des sections qualifiantes. Assurer le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de chacun des élèves et leur orientation positive.
- 3. Animer et coordonner les activités des professeurs dans l'application des programmes des cours techniques, de pratiques professionnelles, laboratoires et stages dans le cadre de la délégation reçue de la direction.
- 4. Dans le cadre du pilotage pédagogique de l'établissement, présenter et mettre en place des régulations constantes et des réajustements, des améliorations en vue de la mise en pratique des programmes, en accord avec la direction.
- 5. Favoriser une coordination de l'ensemble des enseignants des cours généraux et des cours techniques au sein de chacun des Secteurs.
- 6. Développer l'interdisciplinarité et le travail d'équipe en ce qui concerne les méthodes et l'organisation du travail en atelier et en stage.
- 7. Conseiller et documenter les professeurs en ce qui concerne les préparations de cours techniques et de pratiques professionnelles. Superviser et coordonner les progressions, les plannings, les méthodes de travail et d'évaluation.
- 8. Développer des collaborations et des partenariats externes à l'école, notamment avec d'autres écoles des secteurs concernés.
- 9. Assurer les contacts avec les entreprises en vue de l'organisation des stages et visites ; établir des partenariats avec celles-ci. Créer des ponts avec le monde de l'entreprise afin de faciliter la recherche de stage et de travail pour les élèves.

- 10. En collaboration avec l'équipe de direction, assurer le suivi pédagogique notamment dans la mise en œuvre des dispositions relatives aux compétences, aux situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS), au parcours d'enseignement qualifiant (PEQ).
- 11. Assurer le bon déroulement des stages, de l'évaluation de l'acquisition des compétences en stage et du suivi de l'apprentissage professionnel, par les professeurs. Proposer des activités parascolaires utiles à la formation professionnelle, en collaboration avec les professeurs concernés.
- 12. Superviser la planification des épreuves de qualification, des unités d'acquis d'apprentissage et organiser les jurys de ces épreuves.
- 13. Coopérer avec des acteurs et les instances institués par la Communauté française et par sa Fédération de P.O. et son P.O.

3° La gestion des ressources humaines

- 1. Soutenir le développement professionnel des membres du personnel des cours techniques et de pratiques professionnelles.
- 2. Accompagner les équipes éducatives dans les innovations qu'elles mettent en œuvre et le changement.
- 3. Veiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres des personnels ainsi qu'à l'accompagnement des membres des personnels en difficulté.
- 4. Entretenir des relations de coopération avec le réseau, les autres écoles des secteurs concernés et avec les secteurs professionnels.
- 5. Participer avec la direction aux attributions des membres du personnel des cours techniques et de pratiques professionnelles ainsi que dans l'organisation des remplacements, collaborer à la confection des horaires. Présider certains conseils de classe par délégation.
- 6. Avec la direction, participer aux procédures de recrutement des membres du personnel des cours techniques et de pratiques professionnelles. Participer à l'évaluation de ces membres du personnel avec l'équipe de direction.
- 7. Stimuler l'esprit d'équipe et développer l'interdisciplinarité.
- 8. Mettre en place une dynamique collaborative favorisant le partage, la concertation, la construction collective et l'appartenance à l'établissement dans un « esprit d'entreprise ».
- 9. Assurer les relations avec les élèves, les parents et les tiers ; dans ce cadre, développer l'accueil et le dialogue.
- 10. Participer à la prévention et à la gestion des conflits, relatifs à ses secteurs.
- 11. Participer activement aux réunions du staff de direction.

12. Travailler en étroite collaboration avec la direction, dans un esprit de confiance mutuelle. Dans le respect du cadre légal, exécuter les tâches dans les limites précisées par la délégation donnée par la direction.

4° La communication interne et externe

- 1. Recueillir et faire circuler l'information en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats.
- 2. Assurer la communication des activités spécifiques aux sections entre les acteurs et les partenaires de l'école.
- 3. Veiller à l'information et à la documentation du personnel sur les programmes et les directives méthodologiques qui se rapportent à leur fonction.
- 4. Garantir l'information régulière du P.O. quant aux activités projetées et à leur aboutissement.

5° La gestion administrative, technique, matérielle et financière

- 1. Veiller à l'organisation, à l'équipement et à l'utilisation rationnelle des ateliers, à leur entretien régulier et à leur bonne conservation. S'assurer de l'exécution correcte des travaux de maintenance et d'entretien des machines, outillages et équipements.
- 2. Veiller à l'aménagement, l'amélioration et l'embellissement des lieux de travail en collaboration avec la Conseillère en prévention. S'assurer du respect des législations spécifiques en matière de prévention des accidents du travail.
- 3. Se tenir au courant de l'évolution des techniques et en assurer le suivi auprès des professeurs de cours techniques et/ou de pratique professionnelle. Se tenir au courant de l'évolution du marché du travail et des besoins des entreprises.
- 4. Veiller à l'application des consignes de sécurité et d'hygiène dans les sections dont il/elle est responsable et ce, en collaboration avec le conseiller en prévention.
- 5. Participer avec la direction et l'économe à l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissement dans les secteurs professionnels organisés dans l'école.
- 6. Assurer la gestion administrative et organisationnelle des stages en entreprise.
- 7. Assurer la gestion des jurys de qualification.
- 8. Proposer les achats de matières premières et de matériel et établir les dossiers d'adjudication en collaboration avec l'économe.
- 9. Veiller à l'accueil des représentants et des fournisseurs des sections organisées dans l'école.
- 10. Assurer le contrôle permanent de l'inventaire des sections en étroite collaboration avec l'économe.
- 11. Assurer l'élaboration et le suivi des dossiers dans le cadre du Fonds d'équipement en accord avec la direction.

12. Garantir et organiser l'information du P.O. pour toutes les activités ayant une incidence économique pour l'établissement.

6° La planification et gestion du développement personnel

- 1. S'enrichir continûment de nouvelles idées, compétences et connaissances.
- 2. Avoir des entretiens de fonctionnement réguliers avec la direction, en référence à sa lettre de mission et à son auto-évaluation.
- 3. Auto-évaluer régulièrement son fonctionnement professionnel et tirer de nouvelles lignes d'action ou de comportement.
- 4. Mettre à jour régulièrement ses connaissances pédagogiques, techniques et administratives en participant notamment aux formations organisées par le réseau. Acquérir les attestations de formation initiale des chefs/cheffes d'atelier dans un délai de 2 ans.

<u>Compétences attendues dans l'exercice de la fonction de chef/cheffe d'atelier</u> :

Compétences comportementales obligatoires :

1. Analyser l'information.
2. Résoudre les problèmes.
3. Travailler en équipe.
4. S'adapter.
5. Faire preuve de fiabilité.
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication.

Compétences comportementales et techniques

1° Être exemplaire et capable de produire du sens

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, observer un devoir de réserve, faire preuve de loyauté et respecter la dignité de la fonction, faire preuve de fiabilité.	В	10
 b. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets pédagogique, éducatif propres au réseau libre catholique. 	В	5
 c. Connaître et promouvoir les missions du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. 	В	
 d. Promouvoir les projets éducatif et pédagogique de son Pouvoir organisateur et être à même de les porter loyalement. 	В	
e. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés, s'adapter.	В	10
f. Être conscient de ses forces et des points de développement, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction et en conformité avec sa lettre de mission.	В	10

2° Mener des équipes au service des élèves

	Niveau de maîtrise	Pondération
 a. Avoir le sens de l'écoute et de la communication. Manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance et agir en confiance. 	В	15
 b. S'intégrer et travailler en équipe. Gérer des équipes sous la délégation de la direction. 	В	5
c. Fédérer des équipes autour de projets communs et gérer des projets collectifs.	А	

d. Être capable de gérer des conflits.	A	
e. Gérer les attentes et objectifs pour les membres du personnel sous sa responsabilité, dans le cadre de sa délégation ; analyser leurs forces et leurs faiblesses et leur donner du feedback. Définir et gérer une stratégie de recrutement et de formation.	A	

3° Participer au pilotage de l'école au jour le jour

		Niveau de maîtrise	Pondération
a.	Collaborer au pilotage du système via un leadership partagé avec l'équipe de direction dans une dynamique collaborative.	В	5
b.	Résoudre les problèmes. Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	В	5
C.	Organiser dans le cadre de sa délégation, les services des membres du personnel au jour le jour.	В	
d.	Gérer différents types de réunions.	В	
e.	Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	В	15
f.	Lire, comprendre et exploiter un texte juridique, pédagogique, administratif ou technique en lien avec la fonction.	A	
g.	Superviser les achats et la maintenance des équipements. Etablir un inventaire et gérer un budget dans le cadre de sa délégation.	С	
h.	Pouvoir utiliser les logiciels bureautiques de base et les logiciels spécifiques à l'exercice de la fonction.	В	
i.	Prendre en compte et faire appliquer les règles relatives à la sécurité et au bien-être au travail.	А	

4° Soutenir une dynamique d'amélioration continue de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
 a. Analyser l'information. Observer d'une manie objective et analyser le fonctionnement des sections concernées en vue, le cas échéant, dégager des pistes d'actions alternatives. 		10
 b. Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éduc adaptée aux filières de l'enseignement qualif 		
c. Disposer et/ou acquérir des compétences techniques et se tenir au courant de l'évoluti techniques pour les sections concernées. As le suivi auprès des membres du personnel.		5
d. Stimuler ou soutenir les pratiques innovantes	s. A	
e. Questionner et contribuer à l'amélioration de pratiques pédagogiques dans les sections concernées.	s B	
f. Accompagner une culture pédagogique de to collaboratif d'échanges de bonnes pratiques		5
g. Collaborer avec les partenaires extérieurs, e fonction des délégations reçues.	n A	

Légende des niveaux de maitrise des compétences

- 1° **Niveau de maitrise (A)** : aptitude à acquérir la compétence \rightarrow Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.
- 2° Niveau de maitrise (B) : élémentaire \to Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.
- 3° **Niveau de maitrise (C)** : intermédiaire \rightarrow Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.
- 4° **Niveau de maitrise (D)** : avancé \rightarrow Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.